



Conseil Municipal du 20 Octobre 2025

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers	En exercice Présents Votants	14 12 14	L'An Deux Mille Vingt Cinq, et le Vingt Octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. CASTET Éric, Maire.	
Date de convocation	Le 14 Octobre 2025			
Date d'affichage	Le 14 Octobre 2025			

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ABMESELELEME Céline, M. CASTET Éric, M. CASSAIGNE Patrick, M. CAZALA Serge, M. CHAVES Ludovic, Mme DOMINGOS Nathalie, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme JACQUET Nadine, Mme JOANCHICOY DIT ARNAUDE Sandrine, M. JUST Xavier, M. SANCHEZ Antoine, M. SARRAILH Mathieu.

ÉTAIENT ABSENTS/REPRÉSENTÉS : Mme BARDET Sylvie (procuration donnée à Mme JACQUET Nadine), M. CASTET Pascal (procuration donnée à M. CAZALA Serge).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. SARRAILH Mathieu.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Emprunts Territoire Énergie des Pyrénées-Atlantiques : durée et montant des amortissements ;
2. Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2025 ;
3. Fixation du tarif de revente d'électricité pour l'année 2025 (part autoconsommation).

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 15 Septembre 2025.

1. Délibération n° 202510200001 : Emprunts Territoire Énergie des Pyrénées-Atlantiques : durée et montant des amortissements :

L'amortissement consiste dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la valeur du bien amortissable. Il permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur toutes taxes comprises de l'immobilisation. L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il est établi un tableau d'amortissement qui sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les dotations aux amortissements suivants :

Compte	N° inventaire	Désignation	Durée	Valeur Brute	Montants 2025 à 2033	Montant 2034
2041582	2025-01-01TE64	EMPRUNT TE64	10 ans	1 621.13 €	162.11 €	162.14 €
2041582	2025-01-02TE64	EMPRUNT TE64	10 ans	440.69 €	44.07 €	44.06 €
2041582	2025-01-03TE64	EMPRUNT TE64	10 ans	962.80 €	96.28 €	96.28 €
2041582	2025-01-04TE64	EMPRUNT TE64	10 ans	1 406.64 €	140.66 €	140.70 €
2041582	2025-01-05TE64	EMPRUNT TE64	10 ans	2 115.82 €	211.58 €	211.60 €
2041582	2025-01-06TE64	EMPRUNT TE64	10 ans	4 367.56 €	436.75 €	436.81 €
2041582	2025-01-07TE64	EMPRUNT TE64	10 ans	1 730.02 €	173.00 €	173.02 €

(Soit écritures à prévoir :

au chapitre 042 article 6811, en dépenses de fonctionnement,
et au chapitre 040, à l'article 28041582, en recettes d'investissement.)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer les dotations aux amortissements telles que fixées ci-dessus.

2. Délibération n° 202510200002 : Décision modificative n° 2 du Budget principal 2025

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
168758 (041) : Autres groupements	3 842,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-1 264,45
168758 (041) : Autres groupements	1 423,48	021 (021) : Virement de la section de fonct	-0,11
168758 (041) : Autres groupements	1 237,34	021 (021) : Virement de la section de fonct	-0,01
16876 (041) : Autres établissements publics	12 394,83	168758 (041) : Autres groupements	12 644,66
2041582 (041) : Bâtiments et installations	12 644,66	168758 (041) : Autres groupements	12 394,83
		16876 (041) : Autres établissements publics	3 842,00
		16876 (041) : Autres établissements publics	1 423,48
		16876 (041) : Autres établissements publics	1 237,34
		16876 (16) : Autres établissements publics I	0,11
		16876 (16) : Autres établissements publics I	0,01
		28041582 (040) : Bâtiments et installations	1 264,45
	31 542,31		31 542,31

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-1 264,45		
023 (023) : Virement à la section d'investis	-0,11		
023 (023) : Virement à la section d'investis	-0,01		
65888 (65) : Autres	0,11		
65888 (65) : Autres	0,01		
6811 (042) : Dot aux amort des immo incorp	1 264,45		
	0,00		

Total Dépenses	31 542,31	Total Recettes	31 542,31
----------------	-----------	----------------	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 2 du Budget 2025 du Budget principal telle que présentée ci-dessus.

3. Délibération n° 202510200003 : Fixation du tarif de vente d'électricité pour l'année 2025 (part autoconsommation) :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du Pôle Enfance Jeunesse génèrent de l'électricité :

- Une partie est revendue à EDF OA Solaire, au tarif à ce jour de 75.557 c€/kWh (contrat jusqu'au 03/08/2030),
- Une partie est autoconsommée.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif de revente de l'électricité du budget annexe photovoltaïque au budget principal pour la partie autoconsommée (proposition de 12.00 c€/kWh) pour l'année 2025.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le tarif de revente de l'électricité du budget annexe photovoltaïque au budget principal pour la partie autoconsommée à 12.00 c€/kWh, et ce pour l'année 2025,

CHARGE M. le Maire d'effectuer les démarches de facturation nécessaires, en conformité avec ce prix de revente.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 202510200001 à 202510200003.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

<u>Signature du Maire :</u> M. Éric CASTET	<u>Signature du secrétaire de séance :</u> M. Mathieu SARRAILH